

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Mylène Chiasson	Numéro de permis 2011024	Date d'inspection Le 25 avril 2023	
Nom de l'établissement Garderie Familiale Petit à Petit		Numéro de téléphone (506) 336-1102	
Adresse 146 rue 2e Shippagan NB E8S 1A8			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sylvie Richardson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

### Commentaires généraux

Lors de ma surveillance en après-midi, le ratio enfants-personnel est maintenu.  
- Les dossiers des incidents des enfants sont complets.  
- Chaque enfant à un espace d'accès facile est prévu pour ranger les effets personnels.  
- Les produits toxiques sont rangés sous clé.  
Pendant ma visite, les enfants arrivent de l'école, se lavent les mains et vont jouer en jeux libres.

original signé par  
Sylvie Richardson

\_\_\_\_\_  
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 25 avril 2023

\_\_\_\_\_  
Date

original signé par  
Mylène Chiasson

\_\_\_\_\_  
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 25 avril 2023

\_\_\_\_\_  
Date